



MAIRIE DE CAMPAN  
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 DÉCEMBRE 2024  
(Date de convocation : 29 novembre 2024)

Délibération N° 20241205-14

Le 5 décembre deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire.

**Étaient présents :** M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Etienne Lay, M. Thierry Ribeiro, Jean-François Rabaud, M. Thibaut Maurin, Mme Sarah Laguerre, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, Mme Aurore Ville, Laurent Santucci, M. Sylvain Saligot, M. Benjamin Soucaze-Soudat formant le quorum des membres en exercice.

**Étaient absents :**

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Aurore Ville  
Mme Catherine Pécondon-Montgaillard : procuration donnée à Mme Dominique Borgella-Adjudant  
Mme Viviane Torné : procuration donnée à M. Jean-François Rabaud

**Objet : VALORISATION DU SITE DE PAYOLLE - ETUDES**

Monsieur le Maire rappelle le travail mené depuis plus de deux ans sur le site de Payolle pour mettre en place un projet de développement touristique quatre saisons, lui permettant de s'adapter aux aspirations des visiteurs tout en préservant le caractère naturel et pastoral de son identité et en faisant face aux enjeux de changement climatique.

Désormais il s'agit de poursuivre la réalisation du projet, et de procéder par étape selon :

- **Tranche 1** : en 2025, réalisation d'études : études techniques, études environnementales, étude de conception, ... d'un montant total de 200 000€ HT, soit 240 000€ TTC.
- **Tranche 2** : à partir de 2026, réalisation de travaux (une phase ferme et l'autre optionnelle) d'un montant de 2 500 000€ HT, soit 2 703 500€ TTC.

Il est proposé de solliciter les subventions auprès des partenaires financiers pour la tranche 1 selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT	%
Etudes techniques et environnementales	100 000 €	Etat (DETR)	50 000 €	25%
Mission de maîtrise d'œuvre (tranche ferme)	100 000 €	CD65 (AP Pôles Touristiques)	50 000 €	25%
		Autofinancement	100 000 €	50%
<b>TOTAL</b>	<b>200 000 €</b>		<b>200 000 €</b>	<b>100%</b>

Il est proposé de solliciter les aides auprès de l'Etat et du Conseil Départemental selon le plan de financement ci-dessus, et d'inscrire au budget 2025 les crédits nécessaires à l'autofinancement pour la réalisation de cette opération dans un maximum de 400 000€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Article Unique** : approuve la stratégie de valorisation du site de Payolle et les demandes de subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental pour la réalisation des études selon le plan de financement présenté ci-dessus.

Date d'affichage : 13/12/2024

Fait pour extrait conforme  
**Le Maire**  
Alexandre Pujo-Menjouet

